

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 2 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 avril 2013, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer

Est absent monsieur le conseiller ;

Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour

Quatorze (14) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

4. Période de questions

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2013

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mars 2013

(67 492.00 \$)
8. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 26 mars 2013

**Chèques 309 804,94 \$ + Paiement par Internet 62 075,17 \$
= 371 880,11 \$**
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 27 mars 2013
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mars : 167 692,00 \$
Valeur pour l'année 2013 : 860 992,00 \$
 - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour les mois mars 2013

6 interventions
3 interventions (entraïdes)

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Mandat de signature : Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de fourniture d'eau potable entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie « Orica Canada Inc. »
- G.2 Abrogation de la résolution numéro 13-03-57 - Vente de cadastres de rues à la Ville par la compagnie « Le Domaine Lacasse Brownsburg inc. »
- G.3 Vente de cadastres de rues à la Ville par la compagnie « Le Domaine Lacasse de Brownsburg Inc. »
- G.4 Concours de la relève agricole - Fédération des Producteurs de Lait du Québec (FPLQ) 2013 – Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières
- G.5 Mandat à la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, Avocats » Dossier : Poursuite de M^c Conrad Delisle

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.6 Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. – Transfert des mandats actifs
- G.7 Appui à la municipalité de Dixville pour la formation d’une coalition municipale pour un changement de la loi concernant les barrages

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Achat d’un espace dans « Le guide touristique Prescott Russell et régions » - Distribution 2013 – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

LOISIRS

- L.1 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande de subvention 2013
- L.2 Autorisation d’utilisation d’un terrain de la Ville par la Coopérative de Solidarité Découvertes d’Argenteuil pour la tenue d’un marché public les 21 et 28 juin 2013
- L.3 Autorisation de démarches d’appel d’offres pour la réalisation de l’aménagement du parc MacVicar;
- L.4 Autorisation d’un budget de 6 750 \$ pour la Fête Nationale 2013 de Brownsburg-Chatham au Camping municipal, le 23 juin 2013;
- L.5 Autorisation d’un budget de 9 800 \$ pour l’organisation du Festival de la Famille de Brownsburg-Chatham au parc Roland-Cadieux, le 27 juillet 2013
- L.6 Immobilisations 2013 / Camping municipal & Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham
- L-7 Autorisation d’aménager un sentier multi-usages et de vélo de montagne au parc de la Nature
- L—8 Demande d’autorisation – Utilisation du parc Des Vétérans pour un « RASE-O-THON »
- L-9 Demande d’aide financière de « Samedi Vélo »

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1 Adoption du Règlement sur le plan d’urbanisme numéro 196-2013
- U.2 Adoption du Règlement de zonage numéro 197-2013
- U.3 Adoption du Règlement de lotissement numéro 198-2013

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.4 Adoption du Règlement de construction numéro 199-2013
- U.5 Adoption du Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013
- U.6 Adoption du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- U.7 Avis de motion : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera bonifié par l'ajout d'un volet patrimoine et d'un volet paysage qui sera déposé ultérieurement et visant à édicter un encadrement réglementaire
- U.8 Renouvellement du mandat de deux (2) membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU): Messieurs Daniel Cadotte et Michel Fournier
- U.9 Nomination d'un nouveau membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) en remplacement d'un membre – Madame Elizabeth Heller
- U.10 Embauche pour le poste d'inspecteur en environnement au sein du Service de l'urbanisme – Monsieur Sébastien Simard / Poste contractuel de deux (2) ans

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- T.P.1 Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour l'achat, avec ou sans livraison, de pierres concassées et/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs de granulats
- T.P.2 Résultats d'appel d'offres public pour le marquage sur chaussée de certaines rues – Octroi de mandat
- T.P.3 Autorisation de paiement – Programme Climat municipalité – Honoraires professionnels – Firme Cima+, division ZEROCO2
- T.P.4 Résultats d'appel d'offres public pour la location d'une machinerie sans opérateur pour le balayage des rues pour la saison estivale 2013 – Octroi de mandat
- T.P.5 Résultats d'appel d'offres public pour l'entretien et la réparation de l'éclairage de rue
- T.P.6 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une rétrocaveuse 4 roues motrices
- T.P.7 Résultats d'appel d'offres public – Travaux de réhabilitation de routes – Octroi de contrat – Référence au règlement d'emprunt numéro 194-2012
- T.P.8 Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion de carburant – Mesures d'économie et réduction des gaz à effet de serre

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- T.P.9 Adoption du plan d'action proposé pour le « Programme Climat Municipalité »
- T.P.10 Mise en place d'incitatifs pour l'utilisation de bonnes pratiques d'utilisation de l'eau potable –Accessibilité de barils récupérateurs d'eau de pluie auprès des citoyens
- T.P. 11 Nomination d'un Comité de sélection pour les résultats d'appel d'offres pour la construction d'un trottoir dans le secteur « Saint-Philippe »

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia*

12. *2^{ième} période de questions*

13. *Levée de la séance*

13-04-92

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter un (1) point à l'ordre du jour, à savoir :

-T.P.6 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une rétrocaveuse 4 roues motrices

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

-G-8 Suspension d'un employé

-U-11 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant les ventes-débarras sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et visant à édicter un encadrement réglementaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

PÉRIODE DE QUESTIONS

7h01 minute, la période des questions est ouverte.

De 7h01 à 7h08, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

13-04-93

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

13-04-94

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

13-04-95

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois mars 2013, au montant de : 67 492,00 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 26 mars 2013

**Chèques 309 804,94 \$ + Paiement par Internet 62 075,17 \$
= 371 880,11 \$**

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 27 mars 2013

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de mars : 167 692,00 \$
Valeur pour l'année 2013 : 860 992,00 \$**

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2013

**6 interventions
3 interventions (entraïdes)**

GESTION ET ADMINISTRATION

13-04-96

**MANDAT DE SIGNATURE : ENTENTE INDUSTRIELLE
RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE
FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE
« ORICA CANADA INC. »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a effectué, après avoir conclu avec le gouvernement du Québec une entente relative au financement, des ouvrages pour l'assainissement de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a effectué, après avoir conclu avec le gouvernement du Québec une entente relative au financement, des ouvrages pour la filtration d'eau potable;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit assumer les coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement et de filtration de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de la compagnie « Orica Canada inc. » n'est pas dotée d'un système de traitement complet de ses eaux potables et usées;

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées de l'usine de la compagnie « Orica Canada inc. » sont rejetées dans le réseau d'égouts municipal;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Orica Canada inc. » par le biais des taxes municipales, participe au financement des ouvrages d'assainissement et de filtration de l'eau de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages d'assainissement prévus par la Ville de Brownsburg-Chatham pourront être utilisés pour traiter les eaux de la Ville et de la compagnie « Orica Canada inc. », pourvu que celles usées déversées par la compagnie « Orica Canada inc. » aient certaines caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de fourniture d'eau potable entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie « Orica Canada inc. »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise la signature d'une entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de fourniture d'eau potable avec la compagnie « Orica Canada inc. ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné et le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-97

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-03-57 -
VENTE DE CADASTRES DE RUES À LA VILLE PAR LA
COMPAGNIE «LE DOMAINE LACASSE BROWNSBURG
INC.»**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 13-03-57 – Vente de cadastres de rues à la Ville par la compagnie « Le Domaine Lacasse Brownsburg Inc. »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE la résolution numéro 13-03-57 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

13-04-98

**VENTE DE CADASTRES DE RUES À LA VILLE PAR LA
COMPAGNIE «LE DOMAINE LACASSE DE
BROWNSBURG INC.»**

CONSIDÉRANT la construction des rues et des ronds points de virage développés par la compagnie «*Le Domaine Lacasse de Brownsburg Inc.*» dans le cadre de son projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE ces cadastres de rues ci-dessous désignés :

- Rue des Saphirs / lots numéros : 875-35, 875-36 et 875-19, connus désormais sous le lot numéro 4 236 771 ;
- Rue des Cristaux / lots numéros : 875-23, 875-39, connus désormais sous les lots numéros 4 236 767 et 4 236 768;

sont jugés conformes et prêts à être transférés, à la Ville de Brownsburg-Chatham par la compagnie «*Le Domaine Lacasse de Brownsburg Inc.*»;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir le lot numéro 4 992 014 - Rue St-Pierre (rond point);

CONSIDÉRANT QUE ces cadastres sont vendus à la Ville de Brownsburg-Chatham pour la somme nominale de un (1) dollar;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes de cette vente, au coût minimal établi et acquière, de ce fait, lesdits cadastres et les désignent comme des voies de circulation publiques dont la Ville de Brownsburg-Chatham en assurera l'entretien et la maintenance.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, M^e Francine Nault de la firme « *Hénault, Sabourin et Associés* » pour procéder, à la rédaction ainsi qu'à la publication de l'acte notarié nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

QUE tous les frais seront assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Maire, monsieur Georges Dinel et le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pouvant donner effet, à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13-04-99

CONCOURS DE LA RELÈVE AGRICOLE - FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC (FPLQ) 2013 – PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande de sollicitation de madame Jade Ouellette;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellette effectue présentement des démarches pour démarrer une entreprise laitière sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, madame Ouellette participe actuellement au « *Concours de la relève agricole* » de la Fédération des Producteurs de Lait du Québec (FPLQ) 2013 »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est heureuse de pouvoir appuyer madame Ouellette dans ses démarches;

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions du « *Concours de la relève agricole (FPLQ) 2013* », il y est spécifié que le gagnant ou la gagnante dudit concours devra obtenir des différents intervenants et/ou commerçants de la Ville, un appui concret dans ses démarches ;

CONSIDÉRANT QUE le but dudit concours est d'amasser le plus de points possible pour prouver à la Fédération que sa communauté la soutient dans ses démarches;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le plus de points possible, madame Ouellette doit obtenir des lettres de promesses de dons;

CONSIDÉRANT QUE les promesses de dons seront versées uniquement si madame Ouellette remporte le concours et obtient un certificat de quota de la Fédération des Producteurs de Lait du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE si madame Jade Ouellette remporte le « *Concours de la relève agricole (FPLQ) 2013* », le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de versée à madame Ouellette, sous forme de dons, et ce, pour l'aider à démarrer son entreprise, une somme de 300 \$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite à madame Ouellette, la meilleure des chances dans ses démarches.

Adoptée à l'unanimité

13-04-100

MANDAT À LA FIRME « DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT, AVOCATS » DOSSIER : POURSUITE DE M^E CONRAD DELISLE

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance déposée par M^c Conrad Delisle auprès de la Cour du Québec contre la Ville de Brownsburg-Chatham et monsieur Georges Diné, Maire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville se fasse représenter par ses conseillers juridiques lors de la présentation de cette requête à la Cour du Québec, soit le 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette représentation par la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, Avocats », sera traitée sans frais supplémentaires, soit à même les frais couverts par le montant forfaitaire mensuel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à mandater la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, Avocats » pour représenter la Ville de Brownsburg-Chatham, à l'audience de cette requête en cour du Québec, le 8 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

Compte tenu de son intérêt dans le prochain point à traiter à l'ordre du jour, madame la conseillère Paule Blain Clotteau se retire afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

13-04-101

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. – TRANSFERT DES MANDATS ACTIFS

CONSIDÉRANT l'entente verbale intervenue avec les avocats M^e Rino Soucy et M^e Richard Wingender de la firme « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'officialiser cette entente en transférant les mandats actifs de la Ville de Brownsburg-Chatham, au sein de la firme d'avocats « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ordonne que tous les dossiers actifs de la Ville de Brownsburg-Chatham au sein du cabinet d'avocats « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. » soient transférés à l'équipe de M^e Rino Soucy du même cabinet.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, madame la conseillère Paule Blain Clotteau reprend son siège à la table des délibérations.

13-04-102

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE POUR LA FORMATION D'UNE COALITION MUNICIPALE POUR UN CHANGEMENT DE LA LOI CONCERNANT LES BARRAGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville demande à la Ville de Brownsburg-Chatham de les appuyer pour la formation d'une coalition municipale pour un changement de la loi concernant les barrages;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la formation d'une coalition demandant de manière expédiente de changer la loi sur les barrages au Québec, et ce, afin de ne pas compromettre l'avenir des municipalités rurales du Québec.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui la municipalité de Dixville.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'amender les lois sur les barrages qui obligent les municipalités à effectuer des travaux sur des barrages alors que les municipalités n'ont pas les capacités financières du supporter une telle dépense.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui le front commun et se joint à la coalition, formée par le conseiller monsieur Martin Saindon, le directeur général, monsieur Sylvain Benoît ainsi que par le directeur général monsieur Gino Dubé de la municipalité de Kingsey Falls.

Adoptée à l'unanimité

13-04-103

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs avis verbaux et écrits l'employé n'a pas corrigé son problème disciplinaire;

CONSIDÉRANT la suspension d'une (1) journée imposée par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant ;
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, entérine la décision du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant de suspendre pour une journée l'employé numéro 27.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

13-04-104

**ACHAT D'UN ESPACE DANS « LE GUIDE TOURISTIQUE
PRESCOTT RUSSELL ET RÉGIONS » - DISTRIBUTION
2013 – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES,
LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT l'offre de « *Tourisme Prescott-Russell Tourism* » de placer une annonce dans le « *Guide touristique Prescott-Russell et régions* », distribution 2013, à savoir :

Un huitième de page (1/8) horizontale : 140 \$

CONSIDÉRANT QUE Le « *Guide touristique Prescott-Russell et régions* » est distribué dans près de 400 points de chute dans la région de Prescott-Russell et les environs ainsi que dans plusieurs régions extérieures incluant, entre autres, les centres d'informations touristiques locaux, régionaux et provinciaux ciblés.

CONSIDÉRANT QU'il sera également distribué dans les salons touristiques à plus de 135 000 consommateurs tels que :

- Salon vélo de Québec ;
- Salon du Vélo de Montréal ;
- Salon du VR de Montréal ;
- Salon du VR de Québec ;
- Ottawa Travel & Vacation Show ;et
- Festival Plein air de Montréal.

CONSIDÉRANT QUE « *Tourisme Prescott-Russell Tourism* » s'associe au journal « *The Review* » pour la production du Guide touristique 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité est une valeur sûre pour promouvoir le Camping municipal et la Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la proposition soumise par « *Tourisme Prescott-Russell Tourism* » de placer une annonce dans le « *Guide touristique Prescott-Russell et régions* », distribution 2013, à savoir :

- Un huitième de page (1/8) horizontale :
140 \$, plus les taxes applicables

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette proposition.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer, sur réception de l'édition 2013 de «*Guide touristique Prescott-Russell et régions*», les montants prévus ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller André McNicoll s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

13-04-105

MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM – DEMANDE DE SUBVENTION 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham, pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les jeunes de 12 à 17 ans de notre Ville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la Ville participent aux activités organisées par la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham, et se retrouvent à cet endroit afin d'échanger et de rencontrer des jeunes partageant les mêmes intérêts;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, au montant de 3 052,95 \$.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller André McNicoll reprend son siège à la table des délibérations.

13-04-106

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN DE LA VILLE PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DÉCOUVERTE D'ARGENTEUIL POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC LES 21 ET 28 JUIN 2013

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Coopérative de « *Solidarité Découvertes d'Argenteuil* » de tenir un marché public, les 21 et 28 juin 2013, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative de « *Solidarité Découvertes D'Argenteuil* » d'utiliser le terrain de la Ville, situé aux coins de la Principale et de la rue Des Érables, les 21 et 28 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de voir la tenue d'un marché public sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de « *Solidarité Découvertes D'Argenteuil* » a déjà des activités dans deux autres villes de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, et qu'elles sont appréciées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Coopérative de « *Solidarité Découvertes d'Argenteuil* », à utiliser le terrain de la Ville aux coins de la rue Principale et de la rue Des Érables, les 21 et 28 juin 2013, entre 16 h et 20 h;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham contribue à la promotion de ces événements.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-107

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES
POUR LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU
PARC MACVICAR;**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 12-05-131 autorisant des dépenses de 20 000 \$ dans le Fonds du « Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec » pour la réalisation du parc MacVicar;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 12-05-129 attribuant une somme de 50 600 \$ provenant du Fonds de parcs pour le projet du parc MacVicar;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière maximum de 40 644,57 \$ du *Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport*;

CONSIDÉRANT la procédure interne qui requière une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du devis et des plans d'aménagement du parc MacVicar réalisés par la firme « KAP »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour la réalisation du parc MacVicar.

Adoptée à l'unanimité

13-04-108

**AUTORISATION D'UN BUDGET DE 6 750 \$ POUR LA
FÊTE NATIONALE 2013 DE BROWNSBURG-CHATHAM
AU CAMPING MUNICIPAL, LE 23 JUIN 2013;**

CONSIDÉRANT le désir du Service des loisirs d'organiser un événement rassembleur pour tous les citoyennes et citoyens dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de faire une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* » auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale au Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, le 23 juin prochain;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par David Toussaint, chef du Service loisirs et culture, ainsi que ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget de 6 750 \$ pour la réalisation de cet événement;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur David Toussaint, chef du Service loisirs et culture, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux manifestations locales » du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires, pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

13-04-109

AUTORISATION D'UN BUDGET DE 9 800 \$ POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA FAMILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AU PARC ROLAND-CADIEUX, LE 27 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT le désir du Service loisirs et culture d'organiser un événement estival rassembleur pour tous les citoyennes et citoyens dans le cadre du Festival de la famille d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget de 9 800 \$ provenant du poste budgétaire numéro 02-720-00-447, et ce, pour l'organisation du Festival de la famille de Brownsburg-Chatham, qui aura lieu le 27 juillet 2013, au parc Roland-Cadieux.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-110

**IMMOBILISATIONS 2013 / CAMPING MUNICIPAL &
MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE les engagements financiers suivants ont été inscrits au « Programme triennal 2013-2014-2015 » pour l'année 2013, à savoir :

- Automobile pour les surveillants	15 000 \$
- Remise aux normes des champs d'épuration	100 000 \$
- Aménagement de 16 nouveaux sites, secteur K	80 000 \$
- Blocs sanitaires/ finition intérieure et extérieure	30 000 \$
- Asphaltage et paysagement des entrées	50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses seront imputées au Fonds de roulement dont les disponibilités sont confirmées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise ces dépenses d'immobilisations de 275 000 \$ pour les activités et les infrastructures de la Marina et du Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham en 2013.

QUE le montant de 275 000 \$ pour lesdites activités et infrastructures soit imputé au Fonds de roulement.

QUE le montant de 275 000 \$ soit remboursé, à même le Fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

13-04-111

AUTORISATION D'AMÉNAGER UN SENTIER MULTI-USAGES ET DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC DE LA NATURE

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Brownsburg-Chatham de favoriser la pratique sportive chez ses citoyennes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles de la Ville de Brownsburg-Chatham aimeraient aménager un sentier multi usages et de vélo de montagne dans le boisé du Parc de la Nature, aux abords du Parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT les faibles coûts reliés à l'aménagement d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture, à procéder à l'aménagement d'un sentier multi usages et de vélo de montagne dans le boisé du Parc de la nature;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Simon Juteau et son équipe de bénévoles, à aménager ledit sentier en collaboration avec le Service loisirs et culture de la Ville de Brownsburg-Chatham;

Adoptée à l'unanimité

13-04-112

DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION DU PARC DES VÉTÉRANS POUR UN « RASE-O-THON »

CONSIDÉRANT une demande déposée, le 12 mars 2013, à la Ville par madame Karine Émond, citoyenne de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci désire tenir un « Rase-O-Thon » au Parc Des Vétérans ainsi qu'une collecte de dons, à l'intersection de la rue Des Érables et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra d'amasser des dons pour la *Société canadienne du Cancer* ainsi que pour un membre de la famille de madame Émond, atteint de cette grave maladie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de madame Karine Émond, à tenir son événement, le 19 mai 2013, de 10 h à 16 h, au parc Des Vétérans ainsi qu'à l'intersection de la rue Des Érables et de la rue Principale.

QUE celle-ci soit informée qu'elle doit faire parvenir à la Ville de Brownsburg-Chatham, une preuve d'autorisation de la *Société Canadienne du Cancer* pour la tenue de cet événement et aussi obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) puisqu'il s'agit de routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités encadrent la tenue de cet événement.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite que la tenue de cet événement soit un succès.

Adoptée à l'unanimité

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

13-04-113

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE « SAMEDI VÉLO »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de l'association « *Samedi Vélo* », un événement majeur dans la région d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE l'association « *Samedi Vélo* » débutera sa 8^e saison et qu'environ 700 cyclistes ont répondu présents aux diverses sorties l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est fier de pouvoir contribuer à la tenue de cet événement.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250\$ et ce, afin que cette activité reste gratuite.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13-04-114

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2013 « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME »

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un feuillet explicatif présentant le résumé du plan d'urbanisme a été distribué à chacune des résidences sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham précédemment l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 196-2013 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 055-2003 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le Règlement numéro 196-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-115

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2013
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à des commentaires formulés lors de l'assemblée publique de consultation, des modifications ont été apportées au projet de règlement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 197-2013 intitulé « Règlement de zonage » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 058-2003 et ses amendements intitulés « Règlement concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans » actuellement en vigueur.

QUE le règlement numéro 197-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-116

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2013
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 198-2013 intitulé « Règlement de lotissement » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 059-2003 et ses amendements intitulés « Règlement concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le règlement numéro 198-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-117

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2013
« RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 199-2013 intitulé « Règlement de construction » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 057-2003 intitulé « Règlement concernant la construction sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le règlement numéro 199-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

13-04-118

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2013
« RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 200-2013 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 056-2003 et ses amendements intitulés « Règlement numéro 056-2003 portant sur l'administration de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le règlement numéro 200-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

13-04-119

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013 « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) »

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013 et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2013 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 201-2013 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

QUE le règlement numéro 201-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'UN RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) SERA BONIFIÉ PAR L'AJOUT D'UN VOLET PATRIMOINE ET D'UN VOLET PAYSAGE QUI SERA DÉPOSÉ ULTÉRIEUREMENT ET VISANT À ÉDICTER UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera bonifié par l'ajout d'un Volet Patrimoine qui sera déposé ultérieurement et visera à encadrer : ,

- Les habitations ouvrières des rues Woodland et Greenwood du secteur Brownsburg;
- L'agglomération de Cushing, route des Outaouais - regroupant, entre autres, les maisons de pierre rappelant les origines anglo-saxonnes de la première communauté résidante du début du XIXe siècle, à savoir entre autres l'ancienne église Saint-Gilles (562, route des Outaouais), la maison James Brock Cushing (570), le magasin général (582), la maison de brique brune construite par Lemuel Cushing et Catherine Hutchins (589), la maison de pierre de couleur brunâtre d'esprit français (597), l'ancien hôtel Ottawa half way home (634), le site de l'église néogothique Saint-Mungo (661), le second presbytère de l'église Saint-Mungo (686) jusqu'à l'ancienne école du secteur de Cushing (694);
- L'agglomération de Greece's Point – route des Outaouais – regroupant, entre autres, les maisons de pierre de colonisation suivantes : la maison Bowron (818), le 838 et le 854.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

De plus, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera également bonifié par l'ajout d'un Volet Paysage qui visera à encadrer, notamment :

- Les résidences en milieu montagneux;
- Le paysage bâti, paysager et agricole de la route 344 et certaines percées visuelles;
- Le paysage agricole de la montée Staynerville.

13-04-120

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX (2) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU): MESSIEURS DANIEL CADOTTE ET MICHEL FOURNIER

ATTENDU QU'une analyse des candidatures reçues a été effectuée;

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003 lequel sera en vigueur le 24 février 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le mandat de deux (2) membres du comité, les mandats des membres venant à échéance en février 2013;

ATTENDU QUE leur mandat respectif n'a pas encore été renouvelé officiellement;

ATTENDU QUE les membres ont manifesté leur intérêt à demeurer au sein de ce comité et que leur mandat soit renouvelé tel que prescrit au règlement ; ainsi messieurs Daniel Cadotte et Michel Fournier désirent poursuivre leur implication au comité et ce pour un nouveau mandat de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande que le mandat des membres suivants soit ainsi renouvelé :

- Monsieur Daniel Cadotte :
Pour un mandat de deux (2) ans;
- Monsieur Michel Fournier :
Pour un mandat de deux (2) ans».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

QUE le mandat des membres de messieurs Daniel Cadotte et Michel soit renouvelé pour une période de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-121

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) EN
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – MADAME
ELIZABETH HELLER**

ATTENDU QU'un membre nommé a signifié sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et représentant le milieu agricole;

ATTENDU QU'il y a lieu de le remplacer et de procéder à la nomination d'un autre membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et représentant le milieu agricole;

ATTENDU QUE madame Elizabeth Heller a proposé sa candidature désirant s'impliquer comme membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Elizabeth Heller, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et représentant le milieu agricole et ce, pour un mandat de deux (2) ans soit d'avril 2013 à avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

13-04-122

**EMBAUCHE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN
ENVIRONNEMENT AU SEIN DU SERVICE DE
L'URBANISME – MONSIEUR SÉBASTIEN SIMARD /
POSTE CONTRACTUEL DE DEUX (2) ANS**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme s'assure de la saine gestion des activités et des pratiques en respect de la qualité de l'environnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville, les 11 lacs les plus habités ont fait l'objet d'inventaires de 2008 à 2011 par la MRC d'Argenteuil quant à la performance des systèmes de traitement des eaux usées et de l'intégrité des bandes riveraines et que la mise en place d'actions éducatives, incitatives et coercitives à l'échelle locale est la prochaine étape pour assurer la protection de ces milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Brownsburg-Chatham dénombre plus de 63 lacs et autant de cours d'eau répartis sur un vaste territoire à la fois composé de noyaux urbains, de milieux de villégiature et agricoles;

CONSIDÉRANT une préoccupation de préserver ces milieux de vie et naturels, il y a lieu de créer un poste d'inspecteur en environnement au sein du Service d'urbanisme afin d'assurer un service aux citoyens de grande qualité et permettant l'élaboration de plans d'actions locaux pour protéger les lacs et ainsi assurer l'aménagement et le développement durable du territoire;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, suite aux entrevues, la candidature de monsieur Sébastien Simard a été retenue en raison de ces qualités professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail seront celles prévues à la Convention collective des employés syndiqués, sans pour autant que ce poste soit considéré comme régulier permanent, mais bien de nature contractuelle pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Simard entrera en fonction le ou vers le 22 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et de l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Sébastien Simard, à titre d'inspecteur en environnement au sein du Service de l'urbanisme, à l'échelon 1, d'un poste similaire, de la Convention collective présentement en vigueur;

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham attribue à monsieur Sébastien Simard, tous les pouvoirs prévus au règlement numéro 056-2003 portant sur l'administration de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment ceux de :

- Émettre ou refuser tout permis ou certificat d'autorisation selon que les travaux projetés soient conformes ou non aux exigences dudit règlement ou de tout autre règlement municipal;
- Voir à l'application du règlement concernant les permis et certificats, les divers règlements et lois en environnement dont le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Donner avis au contrevenant de tous travaux effectués en contravention dudit règlement ou à tout autre règlement relevant de sa responsabilité;
- Refuser d'émettre un permis lorsque les résultats des épreuves démontrent le non-respect des règlements ;

QUE le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, soit mandaté afin de signer le contrat d'embauche selon les conditions prévues à la présente convention collective et les considérants de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT VISANT LES VENTES-DÉBARRAS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM SERA DÉPOSÉ ULTÉRIEUREMENT ET VISANT À ÉDICTER UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

L'objectif de ce règlement visera en outre à définir qu'une vente-débarras ou vente de garage pourra être tenue deux fois par année soit :

- Fin de semaine de la fête des Patriotes ;
- Fin de semaine de la fête du Travail.

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

13-04-123

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT, AVEC OU SANS LIVRAISON, DE PIERRES CONCASSÉES ET/OU DE GRAVIER CONCASSÉ ET/OU D'ASPHALTE BÉTON RECYCLÉ CONCASSÉ DE DIFFÉRENTES GROSSEURS DE GRANULATS

CONSIDÉRANT que l'achat de gravier concassé et/ou pierre concassée, avec ou sans transport une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations;

CONSIDÉRANT que le budget relié à la dépense d'achat de gravier concassé et/ou pierre concassée avec ou sans transport est prévu au budget d'opération 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour l'achat de gravier concassé et/ou pierre concassée, avec ou sans transport.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-124

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE
MARQUAGE SUR CHAUSSÉE DE CERTAINES RUE –
OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises spécialisées dans le domaine du marquage sur chaussées ont présenté une offre pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT les offres obtenues, à savoir :

- Ligne Maska	20 051,73 \$, taxes incluses
- Entreprise TECHLine Inc.	24 995,39 \$, taxes incluses
- Entreprise T.R.A. (2011)	27 339,68 \$, taxes incluses
- Les Signalisations R.C. Inc.	30 449,22 \$, taxes incluses
- Lignco Sigma Inc.	27 606,59 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour le marquage sur chaussées pour la saison 2013 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* » pour la somme de :

20 051,73 \$ toutes taxes applicables incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2013, soit « *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* », pour un montant de 20 051,73 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-04-125

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME
CLIMAT MUNICIPALITÉ – HONORAIRES
PROFESSIONNELS – FIRME CIMA+, DIVISION
ZEROCO2**

CONSIDÉRANT la résolution originale donnant le mandat auprès de la firme « *Cima +* » pour l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des gaz à effets de serre;

CONSIDÉRANT la note d'honoraire professionnel reçue pour l'avancement dudit projet finalisé en son ensemble;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue du *Ministère du Développement durable de l'environnement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Brownsburg-Chatham, à adhérer à des mesures environnementales plus vertes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le paiement de la note d'honoraires professionnels de la firme « *CIMA +* », division ZEROCO2, et ce, couvrant la totalité des frais, pour un montant final de 24 000,00 \$, toutes taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

13-04-126

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
LOCATION D'UNE MACHINERIE SANS OPÉRATEUR
POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON
ESTIVALE 2013 – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine du balayage de chaussées ont déposé une soumission pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT les offres obtenues, à savoir :

- Les Entretiens J.R. Villeneuve 14 141,93 \$ taxes incluses
- Groupe Villeneuve Inc. 16 665,63 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est une récurrente annuellement et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour la location d'une machinerie pour le balayage des rues pour la saison estivale 2013, du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

- Les Entretiens J.R. Villeneuve pour la somme de :

14 141,93 \$, toutes taxes applicables incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la location d'une machinerie pour le balayage de rues pour la saison estivale 2013, soit « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* », pour un montant de 14 141,93 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13-04-127

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE

CONSIDÉRANT que la nature des travaux de réparation et d'entretien des lumières de rues exige que ces travaux soient effectués par des entreprises spécialisées ayant une licence auprès des Maîtres électriciens du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public effectuée;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les entreprises suivantes ;

- Lumidaire inc ;
- Maitréclairage inc.;
- Litepro Électrique - 7321228 Canada inc.; et
- Les Contrôles Industriels 3000 inc. – 9031-3131 Québec inc.

CONSIDÉRANT la pièce jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre minimal d'heures chargées peut avoir un impact direct sur le délai de la réparation de l'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QUE toutes les entreprises se sont avérées conformes ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense pour l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est prévu au budget d'opération 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat pour l'entretien et la réparation de l'éclairage des rues situé sur le territoire pour une période de 1 an auprès de l'entreprise « *Les Contrôles Industriels 3000 inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'UNE RÉTRO-CAVEUSE 4 ROUES MOTRICES

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

13-04-128

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE ROUTES – OCTROI DE CONTRAT – RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 194-2012

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public effectué par le biais du système d'appel d'offres reconnu par les paliers gouvernementaux; Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été évaluées par un comité d'analyse afin d'en assurer la conformité;

CONSIDÉRANT les résultats conformes obtenus, sous forme de pointage, à savoir :

Les Entreprises Guy Desjardins	0.4030
Construction Anor	0.3770
Sintra	0.3774
Émile Foucault Excavation	0.3780
Asphalte Desjardins	0.3415
Pronex Excavation	0.2780

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ABC Rive-Nord	0.5091
Terra Location	0.4623
Arnco	0.3180

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'octroi de contrat pour les travaux de réfection de chaussées, selon les clauses du devis, et ce, auprès de l'entrepreneur conforme, ayant obtenu le meilleur pointage, soit : « *ABC Rive-Nord* », pour un montant de 2 749 780, 27 \$, toutes taxes applicables incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents nécessaires, à la prise d'effet du contrat relatif aux travaux de réfection d'infrastructures municipales, tel que décrits dans l'Annexe « A », du Règlement numéro 194-2012.

QUE les dépenses associées à ce projet soit payable à même le Règlement d'emprunt numéro 194-2012.

Adoptée à l'unanimité

13-04-129

AUTORISATION D'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DE CARBURANT – MESURES D'ÉCONOMIE ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville auprès du *Ministère de l'Environnement, du Développement, de la Faune et des Parcs*, relativement au Programme Climat municipalité, programme visant la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente de subvention, la Ville de Brownsburg-Chatham devait couvrir 20 % des dépenses reliées à la réduction des gaz à effet de serre, incluant le plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'UNE des méthodes proposées est conjointe avec la bonne pratique d'entretien préventif des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises ont été rencontrées par la direction du Service des travaux publics, et ce, afin d'évaluer les produits disponibles au Québec afin de faire la gestion du carburant utilisé dans les véhicules diesel;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du logiciel de gestion de carburant est la phase 1, du projet de bonne gestion d'entretien préventif et que le logiciel choisi doit être compatible avec d'autres logiciels qui s'ajouteront pour les calendriers d'entretien de la flotte de véhicules;

CONSIDÉRANT les caractéristiques et la présentation du système, ainsi que les analyses auprès des autres Villes possédant déjà ce système;

CONSIDÉRANT QUE tous les véhicules diesel, des divers services de la Ville pourront être affiliés, à ce logiciel de gestion de carburant pour que par la suite, la compatibilité des données soient transmises dans le logiciel d'entretien préventif;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la part de l'entreprise « *Produits Pétroliers R. Dumas* » au montant de 10 721,89 \$, toutes taxes applicables incluses, qui représente un frais unique, sans frais annuel récurrent par la suite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la phase 1, par l'implantation d'un système de gestion de carburant (diesel), par le biais de l'entreprise de « *Produits Pétroliers R. Dumas* », pour un montant de 10 721,89 \$, toutes taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

13-04-130

ADOPTION DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ POUR LE « PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Brownsburg-Chatham au Programme climat municipalités du *Ministère de l'Environnement, du développement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT la présentation, en Comité plénier, du Plan d'action proposé par la firme mandatée, à la compilation et l'analyse des données reliées à l'étude des gaz à effets de serre sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action présenté offre des alternatives réalistes et réalisables et permettrait, à la Ville par l'application de certaines mesures de faire des économies monétaires;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action doit être soumis auprès du *Ministère de l'Environnement, du Développement, de la Faune et des Parcs*;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuvent le Plan d'action proposé, tel que la version finale datée du mois de mars 2013, préparée par la firme « ZéroCO2 », partenaire de « Cima + ».

Adoptée à l'unanimité

13-04-131

MISE EN PLACE D'INCITATIFS POUR L'UTILISATION DE BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE –ACCESSIBILITÉ DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE AUPRÈS DES CITOYENS

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville envers le « Programme Climat Municipalité »;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Brownsburg-Chatham, envers le *ministère de l'Environnement, du Développement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rendre accessible des méthodes viables et facilement utilisables pour les citoyens et citoyennes de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les barils récupérateurs d'eau de pluie ont fait leur preuve au niveau de l'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham devrait faire un concours et vendre à prix modique une quantité minimale pour débiter le projet d'une centaine d'unités pour l'année 2013, et ce, afin de permettre l'autofinancement des barils à acheter par la suite;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure d'économie de l'eau potable se retrouve parmi les mesures incitatives et de sensibilisation reconnue par le *Ministère de l'Environnement, du Développement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'un tirage d'une dizaine de barils, la Ville de Brownsburg-Chatham pourrait remettre un chèque de vingt (20,00 \$) dollars, à tous les citoyens et citoyennes qui apportent une photographie du baril récupérateur d'eau de pluie, installé et conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est viable uniquement si les services municipaux collaborent étroitement à sa réussite;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de mesures incitatives d'économie de l'eau potable, par le biais de la méthode des barils récupérateurs d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

13-04-132

**NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES
RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES POUR LA
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR DANS LE SECTEUR
« SAINT-PHILIPPE »**

CONSIDÉRANT QU'il a y lieu de former un Comité de sélection pour analyser les résultats d'appel d'offres pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection peut utiliser la même méthode d'analyse que lors des appels d'offres pour services professionnels, à savoir :

- Présentation de deux (2) enveloppes cachetées par les soumissionnaires, l'une contenant les critères de qualification des soumissionnaires tels qu'énoncés dans l'appel d'offres et l'autre contenant le prix;
- Analyse qualitative des soumissionnaires;
- Qualification des soumissionnaires ayant obtenu 70 points et plus;
- Ouverture des enveloppes de prix pour les soumissionnaires s'étant qualifiés à 70 points et plus, et retour des enveloppes cachetées aux soumissionnaires n'ayant pas obtenu le seuil de 70 points;
- Établissement du pointage final par un calcul tenant compte du pointage et du prix.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal privilégie cette méthode;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Comité de sélection analyse les offres déposées par les soumissionnaires intéressés en utilisant la méthode précédemment décrite au 2^{ème} considérant de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Serge Riendeau adresse, au nom de la population des félicitations à monsieur le Maire, de la Ville de Brownsburg-Chatham qui a reçu la médaille du Jubilé de diamants de Sa Majesté la reine Élisabeth II pour souligner ses services distingués rendus à ses pairs, à sa communauté et au Canada. Son apport à la nation mérite les plus grands éloges et toute notre admiration, il est à noter que c'est la *Fédération canadienne des Municipalités* qui a soumis la candidature de monsieur Dinel.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h30 à 19h55 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

13-04-133

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h57, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général, greffier et
trésorier